



Papiers pour se dégager de la co-gérance d'une s.a.r.l

Par **kevalex_old**, le **12/08/2007** à **21:12**

Je suis co-gérant d'une S.A.R.L. Je quitte l'entreprise: la cession de part ainsi que le compte rendu de l'assemblée extraordinaire stipulant la cession de la co-gérance suffisent ils à me dégager de toutes les responsabilités concernant l'entreprise ?

Par **hanan**, le **15/08/2007** à **01:36**

bonjour,

pour plus de prudence je vous conseille de voir si les statuts sont effectivement mis à jour à ce niveau afin de vous dégager de toute responsabilité et que mention en a été faite dans un journal habilité à publier de tels changements de gérance..

vous pouvez consulter en ligne les nouveaux statuts de cette société et en principe vous y trouverez toutes les indications à ce sujet...

faites correctement ces vérifications autrement vous seriez tenu par les tiers encore pour responsable financièrement parlant s'il s'avérait qu'une dette se déclare...

Par **lexis**, le **30/06/2008** à **19:52**

Bonjour,

Intéressé par le sujet de cette discussion, j'aurais souhaité en savoir plus sur la totalité des étapes.

je détaille ma situation : je suis co-gérant d'une SARL (gérance égalitaire) dont l'activité n'a jamais vraiment pu démarrer, depuis environ un an.

N'ayant pas encore de dettes, je souhaiterais quitter cette société (à l'amiable, étant en bons termes avec mon associé).

Quelles démarches dois-je faire ? Quels documents produire ?

Dans notre entreprise, mon associé est la personne la plus habilitée aux démarches administratives, mais étant constamment occupé, demander son aide fera traîner les démarches.

Cordialement